MUTUELLE OCIANE
matmut



Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2025

2025

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2025, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Mutuelle Ociane Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut le 24 mars 2026 et le Conseil d'administration de SGAM Matmut le 25 mars 2026, après examen par le comité spécialisé « Comité des risques,conformité et actuariat » de SGAM Matmut.

SOMMAIRE

SYNTHESE 4

PARTIE A ACTIVITE ET RESULTATS 8

A1 - Activité 8
A2 - Résultats de souscription 9
A3 - Résultats des investissements 9
A4 - Autres revenus et dépenses 10
A5 - Autres informations 10

PARTIE B SYSTÈME DE GOUVERNANCE 11

B1 - Informations générales sur le système de gouvernance 11
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité 14
B3 - Système de gestion des risques 15
B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) 17
B5 - Système de contrôle interne 20
B6 - Fonction d'audit interne 23
B7 - Fonction actuarielle 24
B8 - Sous-traitance 24
B9 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité 25
B10 - Autres informations 25

PARTIE C PROFIL DE RISQUE 26

C1 - Risque de souscription 27
C2 - Risque de marché 28
C3 - Risque de crédit 30
C4 - Risque de liquidité 31
C5 - Risque opérationnel 31
C6 - Autres risques importants 33
C7 - Autres informations 34

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE 35

D1 - Actifs 36
D2 - Provisions techniques 38
D3 - Autres passifs 39
D4 - Méthodes de valorisation alternatives 40
D5 - Autres informations 40

PARTIE E GESTION DU CAPITAL 41

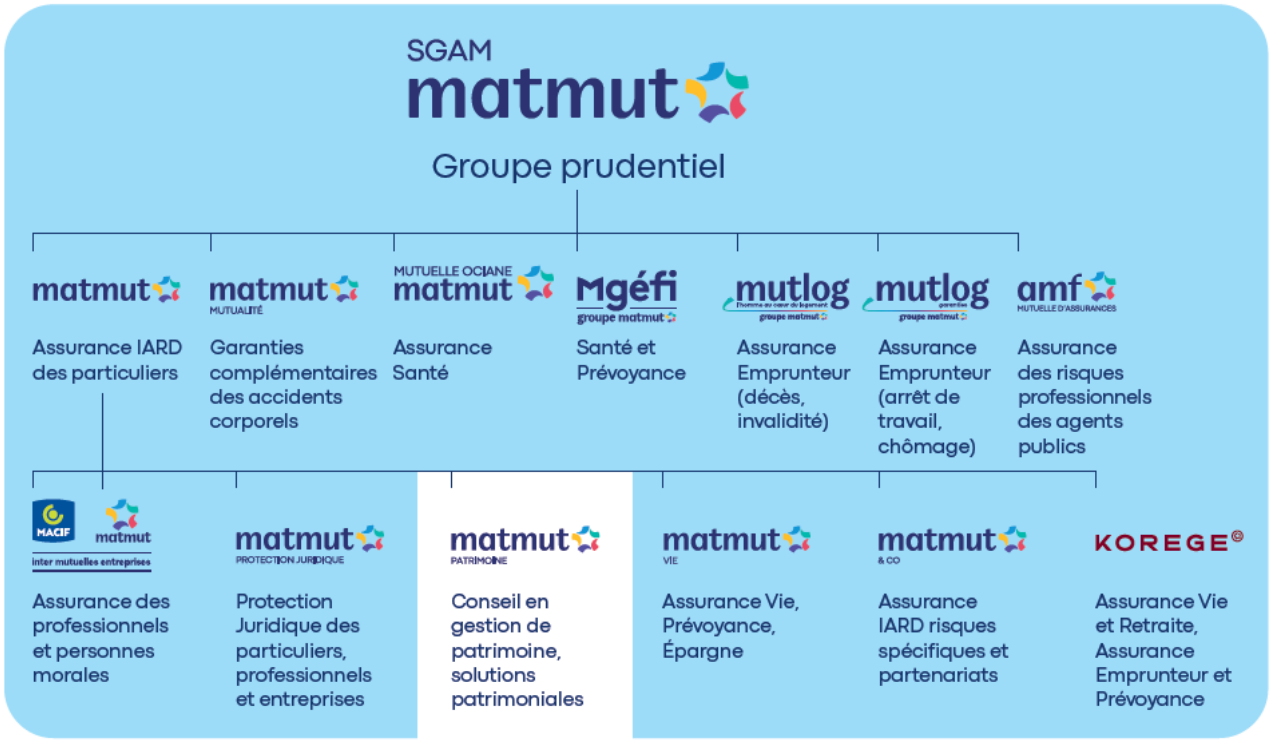
E1 - Fonds propres 41
E2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 43
E3 - Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 44
E4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 44
E5 - Non-respect du MCR ou SCR 44
E6 - Autres informations 44

ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS 45

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, affiliée au Groupe prudentiel SGAM Matmut.



La Mutuelle Ociane Matmut assure environ 1 000 000 bénéficiaires dans un contrat de complémentaire Santé. Tout au long de l'année 2025, le développement de la Mutuelle Ociane Matmut a été dynamique, avec une progression du portefeuille de sociétaires supérieur à +6%, ce qui constitue une bonne performance dans un marché saturé.

- Le chiffre d'affaires atteint 584.4 millions d'euros, en hausse de +12,3% par rapport à 2024 du fait de l'augmentation du portefeuille d'adhérents et des augmentations tarifaires du 1er janvier 2025 (+5,9 % pour la gamme « Santé vous bien », + 6,9% sur les autres gammes individuelles et les TNS hors effet âge et +8,9% pour les entreprises) ;
- La charge de prestations s'établit quant à elle, à 468,5 M€, en hausse de +6,32% par rapport à l'année précédente.

  Cette augmentation des dépenses de santé s'explique par l'augmentation du portefeuille d'adhérents mais également par les fréquences de consommations, l'augmentation des dépassements d'honoraires et les évolutions réglementaires (tarifs des consultations des médecins augmentés à 30 € par exemple). A cela, s'ajoute une part toujours importante des dépenses de Santé dans le panier de soin « 100% Santé », même si une certaine stabilité du haut niveau de dépense a été observée en 2025.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2025, la Mutuelle Ociane Matmut est la substituante de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF). La MNSPF gère environ 26 000 bénéficiaires en complémentaire santé, 270 000 bénéficiaires en Prévoyance et son chiffre d'affaires annuel Santé est d'environ 20 M€.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de la Mutuelle Ociane Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le Conseil d'Administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont Ociane Matmut est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une SGAM prudentielle.

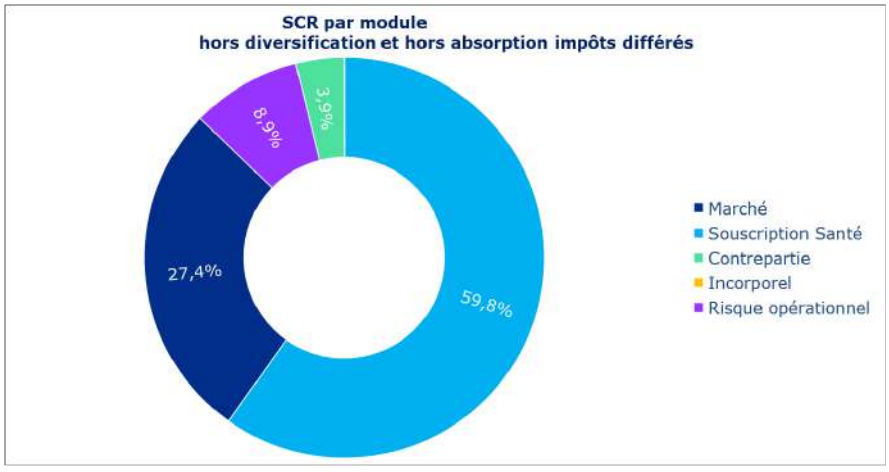
Cette structuration a un double objectif :

- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **SGAM Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

PROFIL DE RISQUE

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



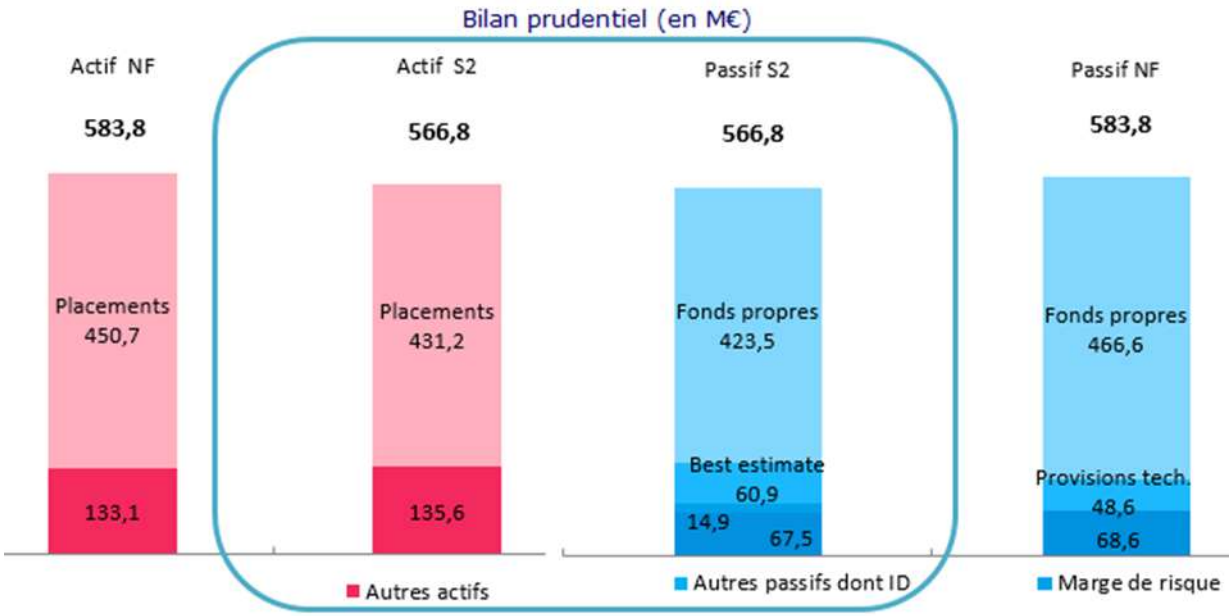
Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription et de marché sont les risques les plus significatifs de la mutuelle représentant respectivement 59,8 % et 27,4% du total du BSCR.

Le risque de souscription santé porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le risque de marché est principalement composé des risques Spread, Action et Taux.

La Mutuelle Ociane Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent…).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Les placements n'intègrent ni l'immobilier d'exploitation (25 M€) ni la trésorerie (77 M€), cumulés ci-dessus dans les autres actifs.

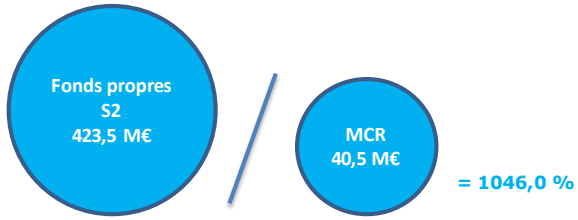
Le bilan prudentiel 2025 de la Mutuelle Ociane Matmut se compose :

- à l'actif de 76% de placements et de 24% des autres actifs,
- au passif de 74,7% de fonds propres, 10,7% de Best Estimate, 2,6% de marge de risque et 11,9% d'autres passifs.

La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur, mais elle a recours à la correction pour volatilité. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL

Ratio de couverture du MCR



Ratio de solvabilité (SCR)



Ratio S2

261%

(+7 points vs 2024)

Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 161,9 millions d'euros ; et le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 40,5 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- Plus de 2,5 fois le SCR avec un taux de couverture de 261 % ;
- Plus de 10 fois le MCR avec un taux de couverture de 1 046 %.

La Mutuelle Ociane Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A ACTIVITE ET RESULTATS

A1 - ACTIVITE

PRESENTATION DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre plus de 995 000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2025 brut HT de 584,4 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,8% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est affiliée à la SGAM MATMUT qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, Mutlog et Mutlog Garanties, et depuis le 1er janvier 2023 Mgéfi.

La mutuelle est certifiée selon la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et a également obtenu le label engagé RSE (norme ISO26000).

La Mutuelle Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1 - Accidents
- 2 - Maladie
- 20 - Vie – Décès
- 21 - Nuptialité - Natalité

FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

Le développement de la Mutuelle Ociane Matmut est resté dynamique en 2025, avec une progression du portefeuille de sociétaires de plus de +6,3%, pour atteindre plus de 995 000 bénéficiaires au 1er janvier 2026.

Cette croissance du portefeuille a été portée par l'ensemble des segments d'activité de la mutuelle.

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2025 a été marquée par plusieurs évènements importants :

- Le Conseil d'Administration d'octobre 2024 avait validé les augmentations tarifaires moyennes suivantes : +5,9% pour la gamme « Santé vous bien », +6,9% pour les autres particuliers et les TNS hors effet âge, +8,9% pour les entreprises.
- Les dépenses de santé ont augmenté en moyenne de +3,1% entre 2024 et 2025, avec un niveau de sinistralité relativement faible sur le premier semestre, malgré les évolutions réglementaires.
- Et un axe de différenciation toujours important sur le canal digital, ainsi que sur l'innovation et la prévention.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire est resté très présent.

- Les dépenses de santé liées à la réforme «100% Santé », qui impacte les montants de remboursements en Dentaire, Optique et Audioprothèses, sont restées à un niveau élevé tout au long de l'année.
- Suite aux renégociations des conventions médicales, de nombreux tarifs ont été revalorisés, tels que ceux des médecins notamment avec le passage à une consultation à 30€ pour les généralistes. Les tarifs des sages-femmes et des kinésithérapeutes ont également augmenté.
- Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025 prévoyait le transfert de 1,1 Md€ du régime obligatoire vers les organismes complémentaires, ce qui aurait représenté plus de 11 M€ pour Mutuelle Ociane Matmut. Ce transfert n'a finalement pas été rendu opérationnel sur 2025, mais la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 instaure bien une contribution exceptionnelle de 2.05 % des cotisations HT. Elle représentera plus de 12 M€ pour Mutuelle Ociane Matmut en 2026.

Enfin, depuis le 1er juillet 2025, la Mutuelle Ociane Matmut est la substituante de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF). La MNSPF gère environ 26 000 bénéficiaires en complémentaire santé, 270 000 bénéficiaires en Prévoyance et son chiffre d'affaires annuels est d'environ 20 M€.

CHIFFRES CLES



Chiffre d'affaires
584,4 millions d'euros



Fonds propres
423,5 millions d'euros



Portefeuille assuré
995 000 **bénéficiaires**



Ratio de solvabilité
261%

CONTROLE MUTUELLE OCIANE MATMUT

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré - 76000 Rouen
Forvis Mazars	61 quai de Paludate – 33800 Bordeaux

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité de Mutuelle Ociane Matmut repose sur des garanties complémentaires santé. Le résultat technique 2025 s'établit à 44,5 millions d'euros, en augmentation de +25 millions d'euros par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation du portefeuille d'adhérents,
- Une augmentation des dépenses de santé plus faibles qu'anticipées, à +3,1%, malgré les évolutions réglementaires et des consommations toujours élevées sur les actes liés à la réforme « 100% Santé » (dentaire, optique et audio),
- Par ailleurs, les frais de gestion ont augmenté en lien avec le lancement de projets structurants et le portefeuille couvert.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2025	2024	Variation 2025 2024	
Résultat de souscription	44 451	19 292	25 159	130,4%
Cotisations brutes	584 418	520 628	63 790	12,3%
Charges des prestations / provisions des contrats	-468 544	-440 939	-27 605	6,3%
Cotisations cédées	0	0	0	-
Prestations / provisions cédées	0	0	0	-
Commissions réassureurs	0	0	0	-
Produits de placements alloués	1 070	1 147	-77	-6,7%
Frais généraux	-72 493	-61 544	-10 948	17,8%

Le résultat de souscription de la Mutuelle s'établit donc à 44,5 millions d'euros avec :

- 584,4 millions d'euros de cotisations HT en augmentation de + 63,8 millions d'euros, soit +12,3% par rapport à 2024.
- 468,5 millions d'euros de charges de prestations, y compris provisions pour sinistres à payer et frais de sinistre, en augmentation de + 27,6 millions d'euros, soit une augmentation de +6,3 % par rapport à 2024.
- Des frais généraux à 72,5 millions d'euros supérieurs de 10,9 millions d'euros par rapport à 2024.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE SUR LA PERIODE

Le résultat financier 2025 s'élève à 12 millions d'euros, en augmentation de +6,2% par rapport à 2024.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2025	2024	Variation 2025 2024	
Résultat financier	11 967	11 270	697	6,2%

La trésorerie a fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict tout au long de l'année.

A4 - AUTRES REVENUS ET DEPENSES

La Mutuelle Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par la participation des salariés
- Et l'impôt sur les bénéfices.

Ces éléments non-techniques sont présentés ci-après :

Montant en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Autres éléments non techniques	-3 367	231	-3 598	-1556,3%
Participation des salariés	-2 840	-1 956	-884	45,2%
Résultat exceptionnel	23	0	23	-
Impôt sur les sociétés	-12 647	-7 669	-4 978	64,9%
Total des autres revenus et dépenses	**-18 832**	**-9 394**	**-9 437**	**100%**

Le poste « autres revenus et dépenses » s'établit à -18,8 millions d'euros.

A5 - AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant l'activité et les résultats sont présentées aux chapitres précédents.
Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, …) sont prévus aux statuts de la mutuelle.

L'Assemblée générale

Organe délibérant, l'Assemblée Générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 24 à 30 membres nommés par l'Assemblée Générale. Au 31/12/2025, il comptait 30 administrateurs.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la mutuelle, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut s'appuie sur :

- La Commission d'Entraide Mutualiste :

  Cette Commission est composée d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

  Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

  La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 7 et 7 membres.

  Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, en charge du suivi des questions relatives à l'éthique, la déontologie et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

Leurs membres, pouvoirs et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Par ailleurs, le conseil d'administration s'appuie sur deux autres comités spécifiques : la Commission des Placements et la Commission d'Entraide Mutualiste.

Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est le dirigeant opérationnel de la mutuelle. Il est chargé de la gestion exécutive de la Mutuelle dans le respect des décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Mutuelle Ociane Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour la Mutuelle Ociane Matmut : le Président du Conseil d'administration et le Dirigeant opérationnel/directeur général.

Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Mutuelle Ociane Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la SGAM Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de contrôle interne, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'Administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de changement important du système de gouvernance au cours de l'exercice 2025.

Il est précisé que Monsieur Patrick Davignon (en remplacement de Monsieur Didier Riffaud) et Mesdames Silvia Autran, Isabelle Habasque et Stéphanie Chaubet ont été élus administrateurs lors de l'assemblée générale en date du 17 juin 2025.

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur Christophe Bourret est Président de la mutuelle et Jean-Michel Bernard le vice-Président.

- Responsables de Fonctions clés

Madame Virginie Le Mée Dubas est Responsable de Fonction clé Gestion des risques. Emmanuel Ruffin est Responsable de Fonction clé Audit interne, Gérald Chauveau est Responsable de Fonction clé Actuariat et François Fleury est Responsable de Fonction clé Vérification de la Conformité.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION AU SEIN DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et des collaborateurs de la Mutuelle Ociane Matmut est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut.

Les dirigeants

Les dirigeants de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagement de la SGAM Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les administrateurs

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gracieux. Les Administrateurs sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, en application des dispositions du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Ainsi, certains Administrateurs ont des mandats dans des structures Matmut et bénéficient à ce titre d'une indemnité. Pour les autres Administrateurs du Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut, ne percevant pas d'indemnité Matmut, une indemnité annuelle de 1 000 € par an leur est versée.

Enfin, le vice-Président bénéficie d'un salaire, en lien avec le code de la mutualité, voté chaque année par le Conseil d'Administration.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	**Individuelle**
Conseil d'administration	**Dirigeants effectifs**
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	**Fonctions clés**
Modèle économique	**Compétences communes à toutes les fonctions clés :** Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	**Gestion des risques :** Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	**Actuariat** : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois.

En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

Évaluation de la disponibilité

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Mutuelle Ociane Matmut est intégrée au système de gestion des risques de la SGAM Matmut.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Mutuelle Ociane Matmut est prête à prendre pour la poursuite de son activité, afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Sur proposition des instances risques, le conseil d'administration approuve le cadre d'appétence aux risques défini dans les politiques. Il s'appuie sur quatre comités spécialisés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA) identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Mutuelle Ociane Matmut. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne de la SGAM Matmut et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action. Il examine la stratégie de résilience opérationnelle numérique définissant les mécanismes et tactiques et visant à instruire et réduire l'impact des risques numériques ou TIC.

- Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC) examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne ainsi que de la nomination et des travaux menés par les commissaires aux comptes.

- Le Comité Nominations et rémunérations (CNR) examine les propositions de nominations et conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants.

- Le Comité Ethique et Durabilité (CED) veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent sur les instances opérationnelles suivantes :

- Le Comité de Pilotage Economique (CPE)
  Ce comité examine les orientations en matière de revalorisation tarifaire annuelle, souscription et réassurance ainsi que les travaux d'évaluation, de maîtrise de la rentabilité et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA. Il vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Mutuelle Ociane Matmut avec les objectifs fixés.
  Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)
  Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux du contrôle périodique. Il examine également les rapports narratifs réglementaires, les rapports d'activité des fonctions clés, l'ensemble des tableaux de bord du dispositif de gestion des risques et toutes analyses de risques susceptibles d'affecter les activités de Mutuelle Ociane Matmut (conformément à l'application des politiques). Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Mutuelle Ociane Matmut ainsi que les responsables de fonctions clés.

- Le Comité Durabilité

Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :

- la stratégie de décarbonation du Groupe,
- l'intégration de la durabilité dans les projets au sein des entités du Groupe Matmut,
- les rapports réglementaires durabilité,
- les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSRD.

- Le Comité financier
  Ce comité assiste le conseil d'administration dans la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin). Il participe au processus de sélection et de choix des investissements à court, moyen et long terme et examine toute évolution de dispersion et de niveau de risque des placements.

- Le Comité technique Offres et produits (CTOP)
  Le comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits, services et partenariats des entités du groupe. Pour chacun d'eux, il instruit les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles sur la base d'un tableau de bord présenté par la fonction clé de conformité.

GOUVERNANCE DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET INTEGRATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DANS LES PRISES DE DECISION

Le pilotage du système de gestion des risques est assuré par la fonction clé de gestion des risques qui a pour objectif de gérer de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Mutuelle Ociane Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- définir l'appétence aux risques exposée au sein des politiques au moyen de seuils d'alerte au global et déclinés par métier,
- éclairer les décisions et projets stratégiques.

A ce titre, la fonction clé de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant, des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction clé de gestion des risques aux comités spécialisés du Conseil d'administration (CRCA et CAC) et aux instances opérationnelles (CPE, Comité durabilité, Comité financier, CTOP et CRCI) lui permet d'être informé de toute évolution / changement / projet de Mutuelle Ociane Matmut, pour mener à bien ses missions et garantir la prise en compte des risques dans le schéma décisionnel.

Pour exercer ses missions, le responsable de la fonction clé de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par catégorie de risques, qui décrivent :
  - ✓ la gouvernance des risques concernée (organes institutionnels, acteurs et responsabilités),
  - ✓ les indicateurs clés,
  - ✓ les niveaux d'exposition aux risques définis grâce à des critères propres aux métiers, les vigilances à mener et la gouvernance associée selon le niveau de risques,
  - ✓ les dispositifs de gestion présentant les macro-processus concernés, ainsi que les règles permettant de s'assurer de la bonne application du système de gestion des risques.

  Les politiques sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les avis des responsables des fonctions clés et des responsables de filières risques.

- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- les projections ORSA, spécialement les parties projetant le profil de risque et les mesures de sensibilité,la cartographie des risques qui décrit les risques auxquels est exposée Mutuelle Ociane Matmut ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS, LES STRATEGIES, LES PROCESSUS ET LES PROCEDURES DE REPORTINGS EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par catégorie de risques.

B4 - EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT LES EVALUATIONS INTERNES DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE SONT INTEGREES AU PROCESSUS DE GESTION ET DE PRISE DE DECISION

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou Own Risk and Solvency Assessment – ORSA en anglais) est un processus essentiel de la gestion prévisionnelle des risques du Groupe Matmut comme de toute entité le composant.

L'ORSA a pour objectif d'éclairer le conseil d'administration dans sa prise de décision stratégique et en matière de gestion des risques. Les évaluations réalisées permettent aux dirigeants de Mutuelle Ociane Matmut de mesurer l'impact des décisions stratégiques envisagées sur les indicateurs stratégiques du groupe, comme la solvabilité, la rentabilité et le développement, à court et à moyen terme.

Le processus ORSA comprend au minimum les trois évaluations prévues par l'article R.354-3 du code des assurances :

- Une évaluation du besoin global de solvabilité, tenant compte de son profil de risque spécifique, de ses limites approuvées de tolérance au risque, ainsi que de sa stratégie,
- Une évaluation du respect permanent des exigences liées aux fonds propres (capital de solvabilité requis – SCR – et minimum de capital requis solo ou SCR plancher au niveau groupe – MCR) et aux provisions techniques,
- Une appréciation du caractère approprié de la formule standard pour déterminer l'exigence en fonds propres (correspondant à la VaR avec un niveau de confiance de 99,5% à l'horizon d'un an, conformément à l'article 101.3 de la directive), au regard du profil de risque du groupe.

Les évaluations ORSA abordent l'ensemble des risques, y compris :

- Les risques en matière de durabilité dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Pour ce faire, la SGAM Matmut s'appuie sur des dispositifs d'information et de suivi spécifiques définis dans les politiques de souscription et de provisionnement,
- Les risques émergents, notamment cyber et de changement climatique,
- Le risque réglementaire (taxe, déremboursement des soins, transferts de charges entre régime obligatoire et régime complémentaire…)
- Les risques spécifiques au groupe et aux entités qui le composent, en particulier les risques qui deviennent matériels au niveau du groupe, sans qu'ils ne soient nécessairement matériels au niveau solo, comme le risque de contagion.

Les évaluations permettent ainsi d'appréhender la résilience de l'entreprise grâce aux projections des principaux indicateurs de pilotage (chiffre d'affaires, résultat net comptable, fonds propres comptables et prudentiels, SCR par modules et sous-modules, ratio de solvabilité …) et aux analyses des résultats projetés.

Les résultats de l'ORSA permettent de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques envisagées, en regard des objectifs et limites internes. En cas d'incohérence, il est possible de mettre en évidence des alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Mutuelle Ociane Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Le processus ORSA permet ainsi à Mutuelle Ociane Matmut :

- d'identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière et,
- de mesurer en continu et sur l'horizon de son plan d'affaires sa capacité à couvrir son besoin global de solvabilité par ses fonds propres.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans une procédure ORSA.

DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT LES EVALUATIONS INTERNES DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE SONT REALISEES, DOCUMENTEES ET ANALYSEES EN INTERNE : PERMANENCE DU PROCESSUS ORSA

Mutuelle Ociane Matmut appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

L'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) couvre tous les risques significatifs auxquels Mutuelle Ociane Matmut est exposée, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesure notamment au travers de :

- L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de la sinistralité, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » du module de souscription Santé de la formule standard,
- les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité…

Selon les évolutions notables de son profil de risque, Mutuelle Ociane Matmut peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

Processus ORSA régulier

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction de 3 évaluations :

Evaluation du Besoin Global de Solvabilité

Cette composante repose principalement sur la projection des exigences de capital (SCR et MCR) et des fonds propres éligibles, dans le scénario central (fondé sur les objectifs de développement et de performance du plan stratégique) et dans le scénario alternatif (fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives).

Le besoin global de solvabilité évalue la capacité de Mutuelle Ociane Matmut à disposer sur l'horizon de projection, eu égard à son profil de risque et à l'appétit pour le risque, des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Il est composé d'une partie qualitative (dont les mesures de réduction du risque) et d'une partie quantitative (correspondant au capital limite).

✓ Evaluation des risques, fondée sur la formule standard

Pour les besoins des projections quantitatives, Mutuelle Ociane Matmut s'appuie sur les risques couverts dans la formule standard et sur le calibrage de la formule standard.

✓ Horizon de projection

L'horizon de projection des analyses ORSA est aligné sur un horizon de temps égal à 6 années y compris l'année en cours, sur la base d'un plan d'affaires mis à jour annuellement en fonction de facteurs externes et internes actualisés et des résultats de l'année écoulée.

✓ Description du profil de risque

Le profil de risque de Mutuelle Ociane Matmut reflète son niveau d'exposition aux risques.
Il est composé :

- principalement des risques quantifiables pris en compte dans la formule standard du SCR (souscription, marché, crédit/contrepartie, opérationnel),

  Ces risques quantifiables intègrent les risques de durabilité, spécialement :

- L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de la sinistralité,
- Les risques d'évolution réglementaire,
- Les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

- de risques quantifiables non pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR : inflation par exemple,
- et des autres risques non quantifiables non pris en compte par la formule standard (liquidité, social…).

✓ Actions de la direction

Les projections réalisées visent à éclairer les décisions de la direction sur les risques auxquels Mutuelle Ociane Matmut est ou pourrait être confrontée et l'évolution des ressources disponibles pour y faire face.

Elles anticipent les besoins futurs en fonds propres ou l'utilité de mettre en place des actions de gestion des risques. Elles n'ont pas pour objet de déclencher de manière systématique des actions immédiates pour renforcer ces ressources, mais plutôt de confirmer la capacité de l'entreprise à mettre en place des actions correctrices – accès à des fonds propres complémentaires, mesures de transfert ou de gestion des risques - en cas de survenance des événements envisagés.

Respect permanent des exigences liés aux fonds propres et aux provisions techniques

L'évaluation du respect permanent de la couverture des exigences de capital est réalisée dans les projections des différents scénarios stressés complémentaires aux scénarios central et alternatif. Elle vise à s'assurer de la résilience prospective du modèle d'affaires de Mutuelle Ociane Matmut, par la simulation de chocs techniques, économiques et/ou opérationnels majeurs.

La définition des scénarios de stress repose notamment sur :

- La cartographie des risques majeurs,
- Une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

Un recensement large doit permettre d'identifier un ensemble de scénarios envisageables, comprenant aussi bien des risques unitaires majeurs que des combinaisons de risques. Parmi ces scénarios envisageables, seul un nombre limité fait l'objet d'une évaluation détaillée.

✓ Respect permanent des exigences liées aux fonds propres (couverture des SCR / MCR)

Les projections de besoin en capital et de fonds propres réalisées dans le cadre de l'évaluation du besoin global de solvabilité et dans des environnements de stress sont fondées sur le calibrage de la formule standard. Elles fournissent une vision prospective de la couverture des SCR et MCR, y compris dans le cas de scénarios techniques, financiers ou opérationnels défavorables.

Parallèlement, le reporting trimestriel des états quantitatifs permet à l'entité de s'assurer qu'elle couvre ses exigences en capital de manière continue.

✓ Respect permanent des exigences liées aux provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées sur les bases de la meilleure estimation avec prise en compte d'une marge de risque et d'une actualisation. Le processus d'évaluation prévoit un principe de validation interne selon lequel un premier acteur réalise l'étude et un second effectue les contrôles et valide les résultats. Annuellement une revue est réalisée sur le caractère fiable et adéquat des méthodes utilisées ainsi que sur la qualité des données.

La démarche et les méthodes appliquées font l'objet d'un contrôle par la fonction actuarielle. Ces contrôles permettent de justifier du respect permanent des exigences réglementaires liées aux provisions techniques.

Mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, calculé à l'aide de la formule standard

Des travaux en interne sont menés pour comparer les calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres du groupe :

- Pour le risque de souscription non-vie, la vérification de l'adéquation du module risque de primes et réserves est réalisée via une comparaison entre les paramètres standards et les calculs de GSP et d'USP (paramètres propres

au groupe et à chaque entreprise concernée respectivement), à partir de données de la meilleure qualité possible. Ce contrôle inclut le risque climatique.

- Pour le risque de marché, l'adéquation est vérifiée au cas par cas pour chaque sous-risque majeur. A titre d'illustration, la vérification de l'adéquation du module action est notamment réalisée via une comparaison de la distribution empirique de l'Euro Stoxx 50, avec celle de l'indice MSCI World.

Pilotage opérationnel du processus ORSA

En sa qualité de pilote du système de gestion des risques, la fonction clé de gestion des risques coordonne les travaux d'élaboration du rapport ORSA. A ce titre, elle :

- recueille et consolide l'ensemble des contributions des participants à la rédaction du rapport,
- veille à la qualité des données figurant dans le rapport,
- présente le rapport aux instances en charge de sa validation,
- s'assure de l'envoi du rapport à l'ACPR.

Le processus opérationnel de modélisation, de simulation et d'analyse technique de l'ORSA est, quant à lui, piloté par le Groupe de Prospective Économique (GPE). Cette instance est coordonnée par la Direction Actuariat Groupe et Pilotage Économique, et vise à la prise en charge de la production des évaluations prospectives et leur analyse. Le GPE réunit des représentants des métiers IARD, Vie, Santé et Prévoyance, Relations Sociétaires, des représentants de la Direction de la Coordination Stratégique Finances et Risques et des entités affiliées.

Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

L'appréciation de la matérialité de ces événements reposera sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

L'ORSA ponctuel comporte les 3 évaluations réglementaires qui sont réalisées :

- sur la base de méthodes simplifiées, la plupart du temps sans intervention des outils de modélisation prospectifs,
- sans effectuer de scénarios de stress, sauf si la situation ayant entrainé le déclenchement de l'ORSA ponctuel l'exige,
- sur la base des dernières projections ORSA disponibles.

Les ORSA ponctuels groupe sont produits dans une approche « macro » pour la SGAM Matmut, en fonction du contexte comme des besoins de réévaluation, et sans forcément détailler ni analyser les résultats des projections des entités solos. Ils sont examinés et validés par le CPE.

Les ORSA ponctuels solos sont examinés et validés par les conseils d'administration des entités impactées, le cas échéant.

B5 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

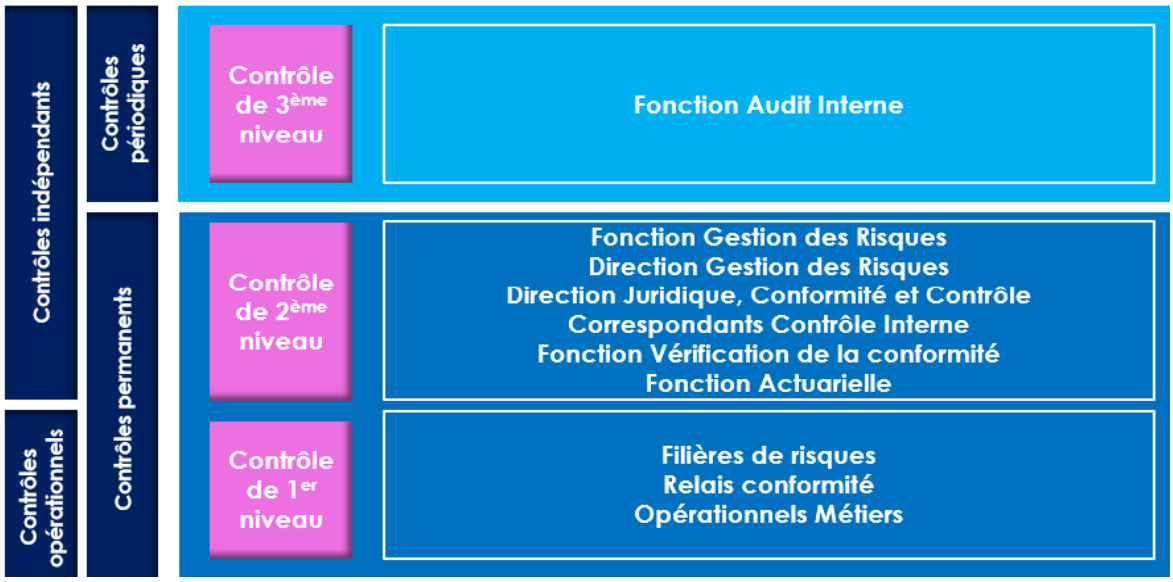
DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de Mutuelle Ociane Matmut vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise (dont le périmètre est clairement délimité) mettant en

évidence l'articulation des différentes fonctions, comme le décrit le schéma ci-dessous :



Le périmètre de chaque ligne de maîtrise est clairement délimité :

- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a postériori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,

- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori ; dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Mutuelle Ociane Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
    - Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
    - Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.

- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.6.

Le pôle Contrôle Interne

Le Pôle contrôle interne de la Direction Juridique Conformité et Contrôle (DJCC) supervise et anime le dispositif de gestion des risques opérationnels des Directions et entreprises affiliées.

A ce titre, il :

- propose les dispositifs de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne (validés par la Direction générale et les conseils d'administration),
- définit et diffuse le référentiel méthodologique applicable en matière de contrôle interne,
- rend compte des résultats du dispositif de contrôle interne à la Direction générale dans le cadre du CRCI,
- fixe et valide avec les directions et les entreprises affiliées les objectifs de contrôle interne et notamment le PCP (plan de contrôle permanent) annuel
- supervise, par un lien fonctionnel, l'activité des Correspondants Contrôle Interne en matière de contrôle interne et à ce titre :
- coordonne les travaux de cartographie des risques « bottom-up », le recensement et la qualification des incidents, et la réalisation des plans d'actions,
- valide la criticité des risques et leur niveau de maîtrise, les résultats des contrôles de 2ème niveau, la nomination des CCI au sein des entités et peut exercer un droit de participation à leur évaluation annuelle,
- forme aux techniques de contrôle interne,
- répond aux questions de contrôle interne auprès des autorités et organismes de contrôle (ACPR, CAC…).
- réalise des contrôles de deuxième niveau.

Le suivi et les résultats des contrôles font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la règlementation (dispositions de nature législative ou règlementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière
- Durabilité.

Animation de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Mutuelle Ociane Matmut, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

Politique de Conformité

La politique de conformité fait l'objet d'un réexamen annuel et est approuvée par le Conseil d'administration de Mutuelle Ociane Matmut qui s'assure, ainsi, de sa mise en œuvre pour une maitrise optimale des risques de non-conformité.

Cette politique formalise le périmètre des missions de la fonction clé ainsi que les compétences requises pour mener à bien ces responsabilités. Elle inclut les éléments sur le contrôle permanent a priori et a postériori, les méthodes et les obligations de reportings interne et externe.

Elle prend en compte les orientations stratégiques de l'entreprise. Sa finalité est de pouvoir lui fournir les conseils et l'accompagnement dont elle a besoin quant à l'atteinte des objectifs fixés sur la période de référence.

Enfin, elle prend en compte les évolutions de l'environnement juridique susceptibles d'avoir un impact sur l'entreprise et permettre de les anticiper au plus tôt afin d'en limiter les conséquences, voire d'en faire une source de valeur ajoutée.

B6 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé « audit interne » est incarnée par le directeur groupe, responsable de la Direction de l'Audit Interne**.** Elle est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la SGAM Matmut et des entités qui la composent dont Mutuelle Ociane Matmut. Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ces dispositifs.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu' aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

PRESENTATION GENERALE

Indépendance et objectivité

L'indépendance est garantie par le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne au directeur général de la SGAM Matmut, et fonctionnel au Comité d'Audit & des Comptes, émanation du conseil d'administration de la SGAM Matmut. Les auditeurs exercent une activité exclusive de toute fonction opérationnelle et sont astreints au secret professionnel. Ces caractéristiques donnent à la Direction de l'Audit Interne un pouvoir d'investigations étendues, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la composent. Toute remise en cause de ce principe d'indépendance est obligatoirement porté à la connaissance du directeur général ainsi que du Comité d'Audit & des Comptes par le responsable de l'audit interne.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée par l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne. Les auditeurs recrutés au sein de la Direction de l'Audit Interne disposent de compétences techniques variées, qu'ils entretiennent et développent au travers de la formation continue. L'affectation des auditeurs est déterminée de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité. Par ailleurs, chaque mission fait l'objet d'une supervision au plus haut niveau de la Direction de l'Audit Interne, par le responsable de ladite direction lui-même et/ou son adjoint. Enfin, la mise en œuvre des recommandations repose sur la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Reportings et échanges

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au Directeur Général et à chacune de ses réunions au Comité d'Audit et des Comptes de la SGAM Matmut, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

LA GESTION DU RISQUE D'IMAGE ET DE REPUTATIONPOLITIQUE D'AUDIT INTERNE

La politique d'audit interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne, couvre les processus, risques et actions de la SGAM Matmut et ceux des entités qui la composent.

Elle fait l'objet d'un réexamen annuel et est soumise à l'approbation du conseil d'administration de la SGAM Matmut et de celui de chaque entité qui compose celle-ci.

CUMUL DE FONCTIONS CLES

Le responsable de la fonction « audit interne » n'est en charge d'aucune autre fonction clé.

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

B7 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTIF GENERAL

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

Par ailleurs, une réunion trimestrielle a lieu entre la fonction actuarielle Groupe et la Directrice Actuariat et Finances Santé, ce qui permet à la fonction actuarielle de suivre et contrôle l'activité de souscription, de provisionnement et de réassurance de la Mutuelle.

B8 - SOUS-TRAITANCE

La politique de sous-traitance Groupe Matmut 2025 détaille l'ensemble du dispositif, dont les points clé sont résumés ci-dessous.

A noter qu'en fin décembre 2025, la politique 2026 a été approuvée, qui modifie le dispositif en rajoutant les préconisations de DORA.

Le Groupe Mamut entend par sous-traitance tout appel à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus qui sont :

(i) propres à l'entreprise d'assurance et

(ii) exercés de manière récurrente ou continue.

Selon l'article R.354-7 du Code des assurances, sont qualifiées d'importantes ou critiques :

- Les fonctions clés actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne,
- Les activités/fonctions dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, compromettrait la faculté de l'entreprise à assurer la continuité de ses services ou remettrait en cause les conditions de son agrément, au regard des éléments suivants :
    - Le coût de l'activité externalisée et la volumétrie,
    - L'impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance,
    - La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct,
    - La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire,
    - Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

INFORMATION SUR LES SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS/CRITIQUES DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

Les activités importantes ou critiques que la Mutuelle Ociane Matmut externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

SOUS-TRAITANCE DES FONCTIONS CLES

Les fonctions clés de l'entité ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B9 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance la Mutuelle Ociane Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B10 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C PROFIL DE RISQUE

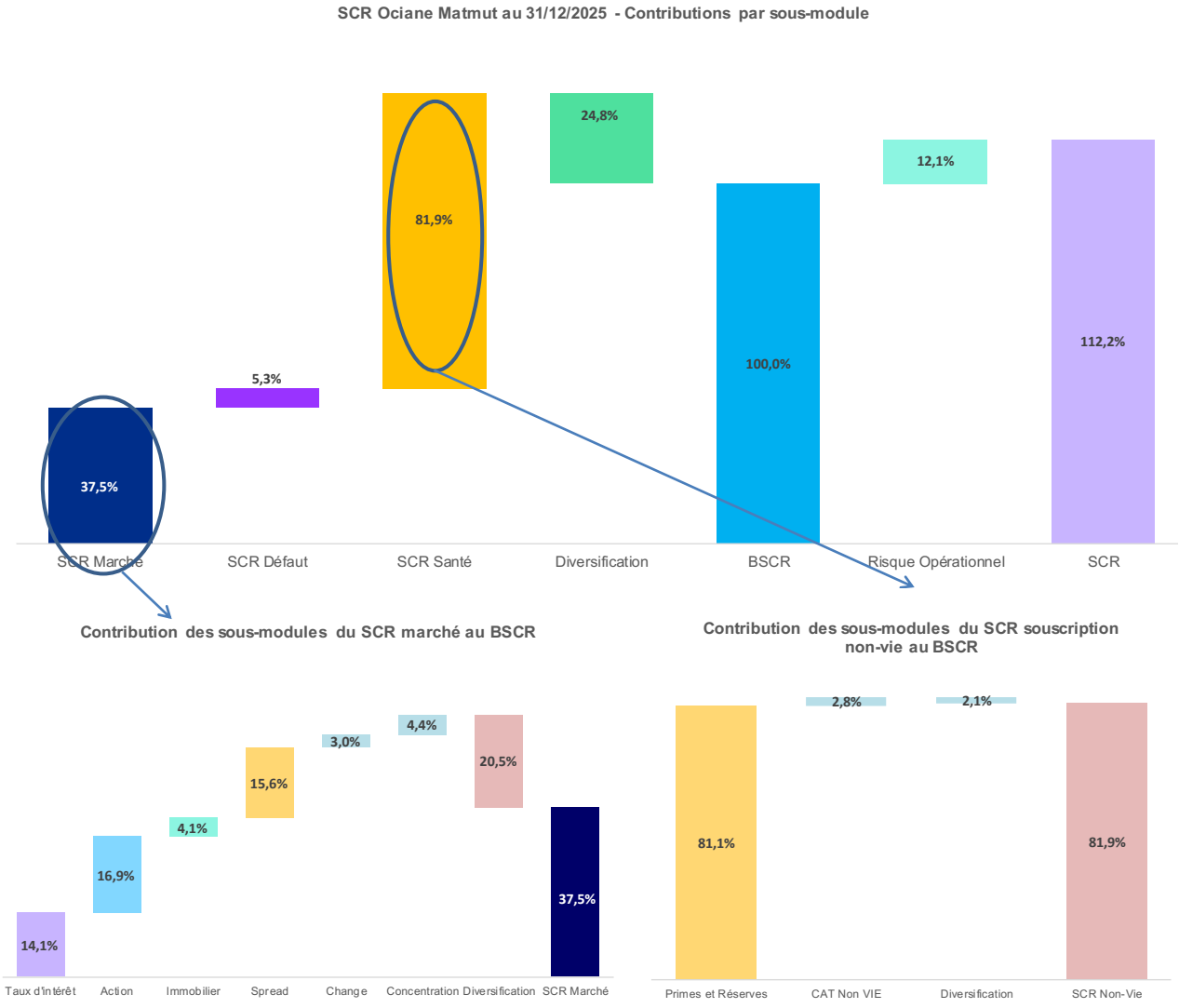
Les risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Ociane Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule règlementaire standard.



Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé des risques Spread, Action et Taux.

C1 - RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription concerne l'activité Santé.

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0,2% de son chiffre d'affaire) pour des garanties vie dont « temporaire décès ».

Le risque de souscription de la Mutuelle Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché des particuliers, celui des solidaires (CSS et CSSP), celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

En mars 2023, la mutuelle a lancé une nouvelle offre à destination du marché des particuliers. Cette nouvelle offre a fortement dynamisé l'activité commerciale.

DEMARCHE DE DURABILITE

La Mutuelle Ociane Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par âge, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'Administration de la mutuelle.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Compte tenu de la diversification du portefeuille, il n'est pas détecté de concentration importante. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, p/c rétrospectifs et prospectifs…)
- la construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital règlementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon a vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrête trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constate du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs : stress technique et stress financier.

Le stress technique, retenu dans l'ORSA 2025 a consisté à simuler un scénario dans lequel différents éléments défavorables se cumuleraient :

- Une augmentation de +5% sur les prestations 2026 due à des réformes réglementaires non anticipées.
- Parallèlement, du fait des réformes successives et du désengagement de la sécurité sociale, les tarifs des complémentaires santé deviendraient difficilement supportables par les ménages, ce qui obligerait les mutuelles à vendre moins cher. Ce scénario est modélisé par le fait que le choc sur les prestations 2026 n'est jamais rattrapé par les tarifs.
- Le P/C reste donc dégradé sur l'horizon du business plan.

Ces hypothèses impacteraient significativement à la baisse, la marge technique, tandis que les autres hypothèses impactant le compte de résultat de la mutuelle (frais généraux, inflation, taux d'intérêt sur le marché financier) seraient inchangées par rapport au scénario central.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré ce choc sur la souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2025 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 261% serait porté à 299% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 184% dans une hypothèse

très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

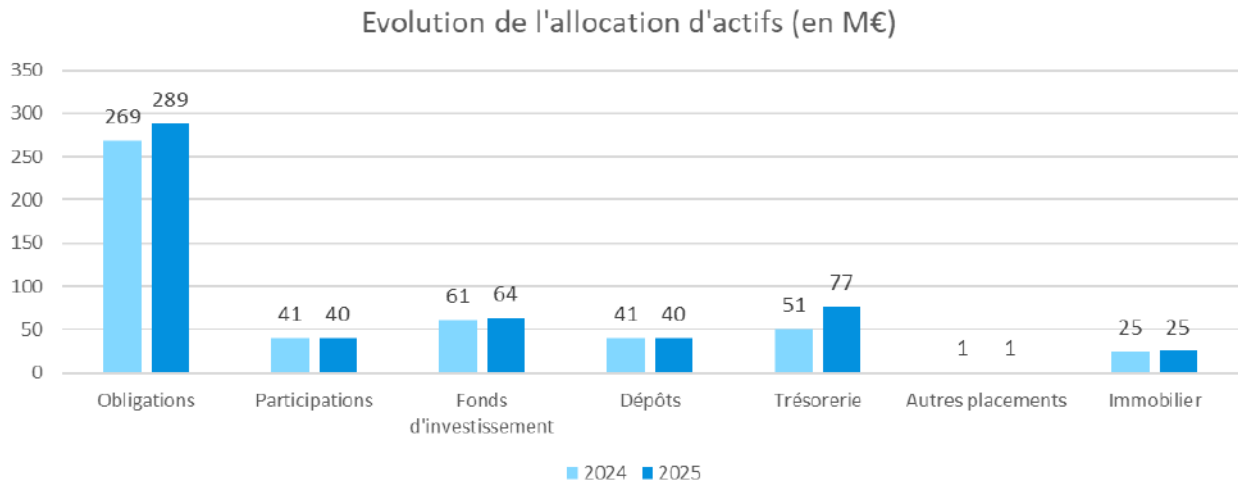
C2 - RISQUE DE MARCHE

situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 536,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 487,3 millions d'euros en 2024.

Cette augmentation s'explique en grande partie de l'augmentation des placements obligataires et trésorerie et de l'écart de revalorisation des placements financiers entre 2024 et 2025.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de la Mutuelle Ociane Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ OCIANE MATMUT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La prise en compte par Mutuelle Ociane Matmut des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Mutuelle Ociane Matmut fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution… et de l'exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, Mutuelle Ociane Matmut a décidé, depuis 2022, de suivre les politiques d'exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d'exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l'égide des Nations unies. Il est néanmoins possible pour Mutuelle Ociane Matmut de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique.

Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Mutuelle Ociane Matmut d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds.

COÛT EN CAPITAL

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 54,2 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2025 (en K€)		
Risque de marché après diversification	54 207,2	**100%**
Risque Taux d'intérêt	20 421	38%
Risque Action	24 343	45%
Risque Immobilier	5 929	11%
Risque de Spread	22 521	42%
Risque de Concentration	6 313	12%
Risque de change	4 263	8%
Diversification	-29 583	-55%

GESTION ACTIF / PASSIF

La SGAM Matmut intègre dans sa politique de Gestion Actif Passif les éléments suivants :

- Le dispositif mis en œuvre par la SGAM Matmut pour estimer et piloter l'équilibre actif passif du Groupe,
- Le reporting associé aux indicateurs ALM,
- Les niveaux d'alerte en fonction de l'exposition au risque ALM,

La gestion actif-passif suit et pilote les risques en cohérence avec l'appétence aux risques des entités, et du groupe. Ce niveau de risque en matière de gestion actif-passif s'exprime à travers trois grandes typologies de risque ALM :

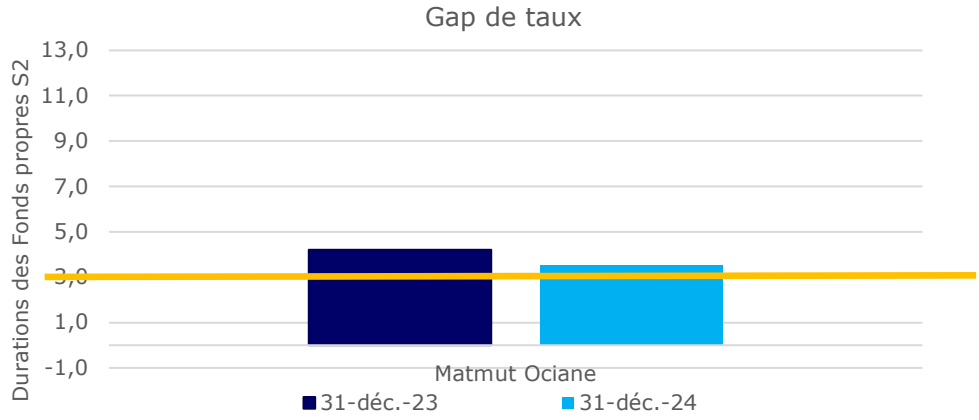
- Présents directement à l'actif et au passif : Taux et Inflation ;
- Découlant du passif : Trésorerie et liquidité ;
- Découlant de l'actif : Action, crédit et immobilier.

La mesure de ces risques s'effectue annuellement sur les données officielles de fin d'année, et sur la base de l'estimation de la sensibilité des fonds propres prudentiels aux variations de ces risques.

La qualification des niveaux de risque en matière de gestion actif passif s'établit annuellement et selon les seuils suivants pour le GAP de Taux :

- Niveau 1 : Valeur Absolue du Gap de Taux < 3
- Niveau 2 : 3 < Valeur Absolue du Gap de Taux < 7
- Niveau 3 : 7 < Valeur Absolue du Gap de Taux

En 2025, et basée sur la situation de fin d'année 2024, les Gaps de taux sont les suivants :



La baisse du Gap de duration des fonds propres S2 s'explique par :

- la baisse de sensibilité de l'assiette des actifs.

Selon les niveaux de risque définis dans la politique de Gestion Actif Passif, au 31/12/2024, le GAP de Taux se maintient au Niveau 2.

REDUCTION DU RISQUE DE MARCHE

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de marché.

SENSIBILITE DU RISQUE DE MARCHE

La mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la SGAM Matmut.

Dans l'ORSA 2024, le stress financier a pour origine un krach immobilier provoquant une contagion à l'immobilier dit résidentiel, engendrant un rationnement durable du crédit et une crise de confiance menant à une récession avec taux et inflation en baisse, et une chute du marché des actions.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

C3 - RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Elle est autant exposée au titre des expositions de type 1, que des expositions de type 2.

A noter que près de 100% des contreparties de type 1 sont de rating A.
Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut n'a pas recours à la réassurance.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 et se décompose de la façon suivante :

(En M€)	Au 31.12.2025
Risque de défaut des contreparties	7,7
Type 1	3,3
Type 2	4,6
Diversification	-0,3

Risque de défaut de contrepartie : réassurance

Au 31 décembre 2025, le Best Estimate des provisions cédés est nul pour la Mutuelle Ociane Matmut

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT

Il est détecté une concentration relativement importante sur un établissement dans l'évaluation du risque de contrepartie de type 1. Toutefois, compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n'est développée

REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, ainsi que du faible poids de la réassurance, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif.

Ainsi, la trésorerie d'Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale d'Ociane Matmut et la Direction Comptable de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, le montant de la trésorerie atteignaient 77 M€ et le montant des comptes des dépôts étaient de 40,1 M€.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, la Mutuelle Ociane Matmut détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Ligne d'activité (LoB) en M€	Au 31.12.2025
Bénéfices attendus indus dans les primes futures (EPIFP)	**14,1**

C5 - RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion…

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10,8% du SCR et 12,1% du BSCR, il s'établit à 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Risque de défaillance et de non-conformité des sous-traitants

Il s'agit de l'inadaptation de l'organisation et des outils pour se protéger de la défaillance et/ou de l'absence/insuffisance du dispositif de contrôle interne (dont ESG) d'un sous-traitant important ou critique.

Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus

Ce risque se définit comme le risque de dégradation de l'efficacité du fonctionnement opérationnel susceptible d'impacter la qualité de service au client.

Risque d'inadéquation de la gestion des projets aux enjeux du groupe

Il s'agit du risque de défaut de maîtrise et défaut de mise en œuvre des projets / programmes de transformation.

Risque lié à la qualité des données

Ce risque vise la qualité des données attendue dans le cadre de la tarification, l'évaluation des risques et de la fiabilité des résultats Solvabilité 2 selon des critères d'exactitude, d'exhaustivité et de pertinence.

Risque lié à l'exploitation de la data dont l'Intelligence Artificielle

Ce risque porte sur notre capacité à exploiter les données (permettant au groupe d'obtenir des gains de productivité) dans un environnement évolutif (big data, IA) au prix d'une hausse des risques (ex. concernant l'IA : juridique et réglementaire avec zones d'ombres autour de la propriété intellectuelle si restitution de données externes, de l'utilisation éthique et de la capacité d'explicabilité, dysfonctionnement dans les processus de production, préoccupation sur l'avenir de l'emploi).

Risque d'obsolescence du système d'information

Ce risque correspond aux risques liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale (risques associés à la capacité à digitaliser les processus client) ainsi qu'à la situation vieillissante du SI dont la maîtrise technique et technologique est moins efficiente.

Risque de fraude

Le risque de fraude correspond au risque de malveillance ou malversation due à un membre du personnel (interne) ou à un tiers (externe en particulier la fraude à l'assurance - sociétaire, partenaire, hacker). Ce risque peut être accentué par l'utilisation de l'IA (l'Intelligence Artificielle).

Risque de non-conformité à la réglementation

Ce risque expose le groupe à des sanctions judiciaires, administratives ou de réputation, y compris avalanche réglementaire (ex: CSRD, DORA, FIDA, IA Act).

Risque cyber (attaques, violation de données, défaillance informatique)

Ce risque couvre :

- Le risque de vulnérabilité consécutive à une cyber-attaque aux conséquences économiques significatives, à l'atteinte à la protection des données, fraude aux données et rançon, blackout internet, cyberpandémie ;
- Le risque de non alignement avec les attentes de la réglementation DORA.

Risque d'interruption d'activité

La survenance de ce risque est susceptible d'impacter le Groupe, quelle que soit la cause interne (panne de SI, incendie des locaux...) ou externe (pandémie, sous-traitance, climatique, risques SEVESO…).

Risque de tensions sociales et de dégradation du climat social du Groupe

Il s'agit du risque de dégradation du niveau de satisfaction des collaborateurs à l'égard de l'Entreprise. Risque de tensions sociales résultant d'une adaptation insuffisante de la politique sociale ou des conditions de travail du Groupe, ou d'une absence/défaillance dans l'administration de la transition/transformation du Groupe ou de tensions sociales exogènes pouvant impliquer une montée des risques psychosociaux.

Risque d'inefficience de la gestion des emplois et des compétences

Ce risque couvre :

- Le risque de non adaptation – à court et moyen termes – des emplois, des effectifs et des compétences aux exigences issues de la stratégie du Groupe et des modifications de son environnement économique, technologique, social et juridique ;
- Le risque de dégradation de la capacité du Groupe à attirer et à fidéliser les collaborateurs (marque employeur).

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Mutuelle Ociane Matmut s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées :
  - la politique de contrôle interne,
  - la politique de sécurité des systèmes d'information,
  - la politique de qualité des données,
  - la politique de gestion de crise et de continuité d'activité,
  - la politique de sous-traitance,
  - la politique de conformité,
  - la politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

  Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Mutuelle Ociane Matmut consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.
  La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,

- La souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques ainsi la souscription d'une police d'assurance cyber.

C6 - Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 23 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » recouvrent ceux liés au développement et aux évolutions de de l'environnement.

✓ Liés au développement

- Risques de mauvais choix de développement – Croissance externe,
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat,
- Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.

✓ Liés à l'environnement

- Risque d'image et de réputation,
- Risque lié à l'environnement (dont climat),
- Risque lié à l'environnement géopolitique, réglementaire, économique et financier.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques :

Risques de mauvais choix de développement – Croissance externe

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal… complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'écopartage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,…), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto…), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,…) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

Risque d'image et de réputation

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

Risque lié à l'environnement (dont climat)

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, …) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, …),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes du fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

Risque lié à l'environnement géopolitique, réglementaire, économique et financier

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, une reprise de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre …, des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

La Mutuelle Ociane Matmut est particulièrement sensible à ce risque.

C7 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Montants en K€		Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros		429 827	449 290	-19 464
	Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
	Participations	35 727	40 005	-4 278
	Actions	1	1	0
	Obligations	288 671	308 646	-19 975
	Fonds d'investissement	64 149	59 360	4 789
	Dérivés	0	0	0
	Autres	41 269	41 269	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC		0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre		25 141	13 273	11 868
Provisions techniques cédées		0	0	0
Prêts		1 396	1 396	0
Impôts différés actif		9 302	0	9 302
Autres actifs		101 156	119 877	-18 720
	Ecarts d'acquisition	0	1 106	-1 106
	Actifs incorporels	45	17 659	-17 614
	Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
	Créances nées d'opérations d'assurance	15 332	15 332	0
	Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
	Frais d'acquisition reportés	0	0	0
	Autres créances	7 804	7 804	0
	Trésorerie	77 022	77 022	0
	Autres	638	638	0
Total actif		**566 822**	**583 836**	**-17 014**
Provisions techniques (meilleure estimation)		60 928	46 508	14 419
Marge de risque		14 947	17 438	-2 491
Impôts différés passif		0	0	0
Dettes subordonnées		0	0	0
Engagements sociaux		3 504	3 504	0
Autres provisions		442	442	0
Autres dettes		63 520	63 520	0
	Dettes financières	4 077	4 077	0
	Autres	59 443	59 443	0
Total passif		**143 341**	**131 413**	**11 928**
Excédent de l'actif sur le passif		423 480	452 422	-28 942

Le bilan prudentiel de la Mutuelle Ociane Matmut atteint 567 millions d'euros selon les normes prudentielles.

Les placements, pour 430 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2025, tiennent compte des contraintes de la règlementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 67% des actifs financiers sont placés en obligations, 15% en fonds d'investissements, 15% en dépôts, et 10% de prise de participation au sein de la SGAM Matmut.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", la Mutuelle Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0,2% des cotisations).

D1 - ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mutuelle Ociane Matmut ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (CHORUS) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la Mutuelle Ociane Matmut. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparisation des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Au 31 décembre 2025, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre 2025, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Participations ou actions non cotées

Les participations détenues au 31/12/2025 correspondent à une prise de participation au capital d'une affiliée de la SGAM Matmut. La valorisation retenue au bilan prudentiel d'Ociane Matmut est fonction de la valorisation prudentielle de l'entité concernée.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	429 827	449 290	-19 464
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Participations	35 727	40 005	-4 278
Actions	1	1	0
Obligations	288 671	308 646	-19 975
Fonds d'investissement	64 149	59 360	4 789
Dérivés	0	0	0
Autres	41 269	41 269	0

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Concernant les actifs incorporels, les logiciels sont valorisés à zéro et les droits au bail sont valorisées selon leur valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

Impôts différés actifs

Ils sont détaillés dans la partie E.

AUTRES POSTES

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€		Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en UC		0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre		25 141	13 273	11 868
Provisions techniques cédées		0	0	0
Prêts		1 396	1 396	0
Impôts différés actif		9 302	0	9 302
Autres actifs		101 156	119 877	-18 720
	Ecarts d'acquisition	0	1 106	-1 106
	Actifs incorporels	45	17 659	-17 614
	Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
	Créances nées d'opérations d'assurance	15 332	15 332	0
	Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
	Frais d'acquisition reportés	0	0	0
	Autres créances	7 804	7 804	0
	Trésorerie	77 022	77 022	0
	Autres	638	638	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été pas actionné en 2025.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes françaises	Normes prudentielles	Normes françaises
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	46 508	0	0
	Meilleure estimation	60 928			
	Marge de risque	14 947			

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer : celles-ci sont calculées par la méthode de Chain-Ladder saisonnalisée,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes,
- Provisions d'égalisation.

La règlementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (0,3% des prestations). Par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. La Mutuelle Ociane Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31 décembre 2025, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA avec ajustement.

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32); elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimate futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance santé, le provisionnement n'est pas impacté par les événements climatiques. Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut met en œuvre des actions de prévention à l'intention de ces adhérents, pour le bien-être la bonne santé de ces adhérents. Celles-ci vise notamment à intégrer des forfaits d'aides psychologiques dans les garanties, à proposer des services visant à limiter l'obésité infantile ou encore en menant des actions de prévention ciblées auprès de salariés dans les entreprises.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des cadences de règlement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 - AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

Ils sont détaillés dans la partie E.

AUTRES POSTES

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligataires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2025.

D4 - METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E GESTION DU CAPITAL

E1 - FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

La Mutuelle Ociane Matmut gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de l'entité.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Fonds propres	466 638	430 122	36 516	8,5%
Fonds initial	1 010	1 010	0	0,0%
Réserves et résultat	465 629	429 112	36 516	8,5%
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	-43 158	-43 900	742	-1,7%
Evaluation en valeur de marché des placements	-7 596	-15 836	8 241	-52,0%
Revalorisation des PT y compris MR	-27 250	-12 302	-14 949	121,5%
Réévaluation autres actifs	-17 614	-15 762	-1 852	11,7%
Impôts différés	9 302	0	9 302	-
Fonds propres Solvabilité 2	423 480	386 222	37 259	9,6%

La Mutuelle Ociane Matmut n'a émis aucune dette subordonnée.

Les Fonds Propres de la Mutuelle Ociane Matmut sont constitués pour 414 millions d'euros en Tier 1, auxquels s'ajoutent 9,3 millions d'euros de Tier 3 du fait de la reconnaissance d'impôts différés actifs. Avec un ratio de solvabilité de 261%, les fonds propres prudentiels pour 423.5 millions d'euros couvrent 2,5 fois le SCR.

Montants en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Provisions techniques brutes y compris marge de r	75 875	63 947	11 928	18,7%
Fonds propres de base	423 480	386 714	36 766	9,5%
niveau 1 non restreint	414 178	386 714	27 464	7,1%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3	9 302		9 302	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	423 480	386 714	36 766	9,5%
niveau 1 non restreint	414 178	386 714	27 464	7,1%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3	9 302		9 302	-
MCR	40 486	38 130	2 356	6,2%
Ratio de couverture du MCR	**1046,0%**	**1014,2%**	**31,8%**	**3,1%**
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	423 480	386 714	36 766	9,5%
niveau 1 non restreint	414 178	386 714	27 464	7,1%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3	9 302		9 302	-
SCR	161 943	151 966	9 978	6,6%
Ratio de couverture du SCR	**261%**	**254%**	**+ 7 pt**	**2,8%**

Au 31/12/2025, le ratio de solvabilité s'élève à 261% contre 254% en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par deux principaux effets:

Les fonds propres prudentiels s'établissent à 423,5 M€, en augmentation de +36,8 M€ par rapport à 2024 :

- Le résultat net comptable 2025 pour +36,5 M€ augmente la valeur des Fonds Propres ;
- Au passif du bilan, la valorisation 2025 des provisions techniques aux normes prudentielles est supérieure à celle de 2024 de +15 M€ (avec notamment, par prudence, la prise en compte de l'article 13 de la LFSS 2026 dans sa version prudente, en intégrant le gel des tarifs 2025-2026 dans le calcul du BE de primes, et le coût de la

contribution exceptionnelle).

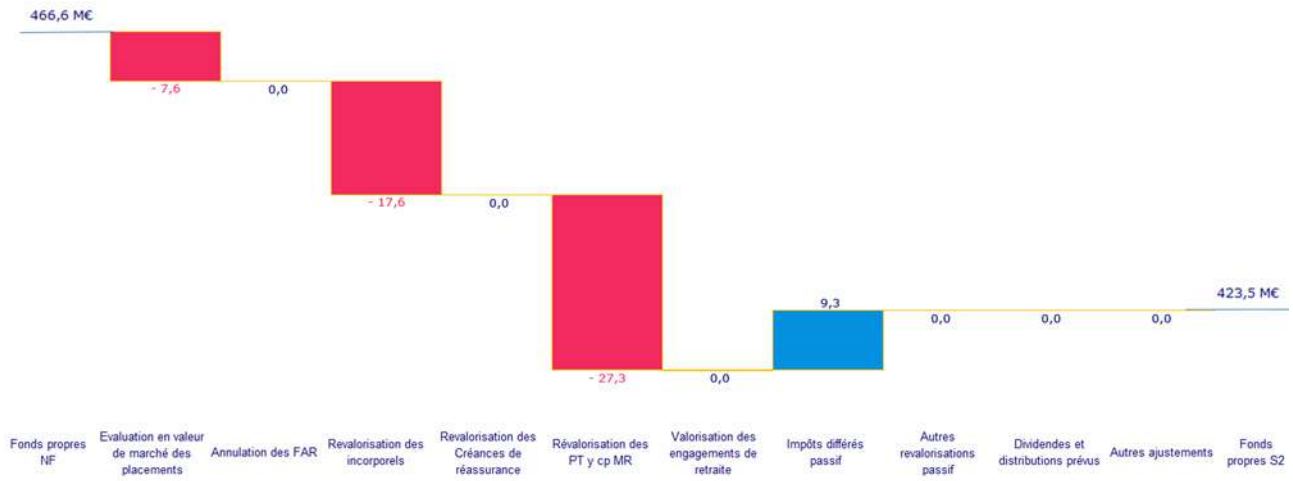
- A l'actif du bilan, la valorisation S2 des actifs de placements a augmenté de +7,7 M€ entre 2024 et 2025.
- A l'inverse, la valorisation sur les actifs incorporels induit une baisse de valorisation de l'actif prudentiel de -1,9 M€, entre 2024 et 2025.
- Enfin, 9,3 M€ d'Impôts Différés Actifs ont été reconnus à fin 2025.

Le capital requis de solvabilité (SCR) s'établit à 162 M€, en augmentation de + 10 M€ par rapport à 2024 :

- Le SCR de marché est en légère augmentation, en lien avec l'augmentation de la valorisation du portefeuille de placement et du *Dampener* sur le choc Action.
- Parallèlement, le portefeuille d'adhérents de la mutuelle a augmenté, ce qui augmente mécaniquement le SCR Santé, de +8 M€ entre 2024 et 2025.

Avec des fonds propres qui ont proportionnellement plus augmentés que le SCR, le ratio augmente à 261 %, soit +7 points par rapport à 2024.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Impôts différés passifs

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée

- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

Au bilan prudentiel 2025, le solde d'impôt différé net est actif.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés	**8 418**	**0**
Passifs d'impôts différés	**8 673**	**0**
Impôts Différés Nets	**17 090**	**0**

Ainsi, le montant des impôts différés d'actif inscrits au bilan prudentiel de Mutuelle Ociane Matmut s'élèverait à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. Conformément aux principes établis par la Réglementation (notamment l'article 207 du Règlement Délégué 2019/981), la mutuelle a pu effectuer début 2026 un test de recouvrabilité de ses impôts différés. Ce test a permis, à partir des projections issues de l'ORSA central 2025, de mettre en évidence des bénéfices économiques futurs probables pour l'entité : au 31 décembre 2025, ceux-ci sont reconnus en fonds propres de Tier 3 de Mutuelle Ociane Matmut, à hauteur de 9,3 millions d'euros.

E2 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, la Mutuelle Ociane Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur,
- De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2022, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Risque de marché	**54 207**	**53 532**	**676**	1,3%
Risque de défaut des contreparties	**7 671**	**7 458**	**213**	2,9%
Risque de souscription Vie	**0**	**0**	**0**	-
Risque de souscription Santé	**118 240**	**110 624**	**7 616**	6,9%
Risque de souscription Non-Vie	**0**	**0**	**0**	-
Diversification	**-35 779**	**-35 339**	**-440**	1,2%
Risque sur les immobilisations incorporelles	**36**	**36**	**0**	0,0%
SCR de base	**144 375**	**136 311**	**8 064**	5,9%
Risque opérationnel	17 533	15 619	1 914	12,3%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0	0	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	0	0	-
SCR	**161 907**	**151 930**	**9 978**	**6,6%**
MCR	**40 486**	**38 130**	**2 356**	**6,2%**

Le SCR augmente de 10 M€, soit +6,2% entre 2024 et 2025. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du SCR Santé avec l'accroissement du portefeuille d'adhérent qui induit une augmentation des sous-SCR de primes et réserves.

Le SCR contrepartie est en augmentation du fait d'un montant de trésorerie au 31 décembre 2025, supérieur à celui de 2023.

Par ailleurs, le SCR de marché est quasi-stable entre les deux années.

E3 - UTILISATION DU SOUS MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour la Mutuelle Ociane Matmut, celle-ci n'utilise pas de modèle interne.

E4 - DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 - NON-RESPECT DU MCR OU SCR

Les fonds propres économiques de la Mutuelle Ociane Matmut couvrent largement les SCR et MCR.

E6 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Mutuelle Ociane Matmut

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

Données au 31 décembre 2025 en milliers d'euros

S.02.01.02 : Bilan prudentiel (en K€)

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	45
Actifs d'impôts différés	R0040	9 302
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25 141
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	429 827
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	35 727
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	288 671
Obligations d'État	R0140	61 707
Obligations d'entreprise	R0150	176 688
Titres structurés	R0160	50 275
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	64 149
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	40 126
Autres investissements	R0210	1 143
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 396
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 396
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	316
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	15 332
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 804
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	77 022
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	638
Total de l'actif	R0500	566 822

S.02.01.02 : Bilan prudentiel (en K€)

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	75 875
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	75 875
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	60 928
Marge de risque	R0590	14 947
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	442
Provisions pour retraite	R0760	3 504
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	18
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	4 077
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 957
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	55 469
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	143 341
Excédent d'actif sur passif	R1000	423 480

S.05.01.02 - 01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brutes - assurance directe	R0110	583 281																583 281
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Nettes	R0200	583 281																583 281
Primes acquises																		
Brutes - assurance directe	R0210	583 281																583 281
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Nettes	R0300	583 281																583 281
Charge des sinistres																		
Brute - assurance directe	R0310	432 998																432 998
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Nette	R0400	432 998																432 998
Dépenses engagées	R0550	113 663																113 663
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																	

S.05.01.02 – 02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brutes	R1410				1 137					1 137
Part des réassureurs	R1420									
Nettes	R1500				1 137					1 137
Primes acquises										
Brutes	R1510				1 137					1 137
Part des réassureurs	R1520									
Nettes	R1600				1 137					1 137
Charge des sinistres										
Brutes	R1610				1 218					1 218
Part des réassureurs	R1620									
Nette	R1700				1 218					1 218
Dépenses engagées	R1900				2 782					2 782
Soldes - Autres dépenses / recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600									2 782
Montant total des rachats	R2700									

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie (en K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brutes - total	R0060	17 602																17 602
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	17 602																17 602
Provisions pour sinistres																		
Brutes - total	R0160	43 325																43 325
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	43 325																43 325
Total meilleure estimation - brut	R0260	60 928																60 928
Total meilleure estimation - net	R0270	60 928																60 928
Marge de risque	R0280	14 947																14 947
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	75 875																75 875
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	75 875																75 875

S.19.01.21 – 01 : Sinistres en non-vie (en K€)

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie (montant absolu)

Année		Année d'évolution											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Précédentes	R0100											1	1	1
N-9	R0160	212 701	17 083	729	13	144	42	-11	5	-15	2		2	230 691
N-8	R0170	218 615	19 846	294	199	0	-16	7	-5	13			13	238 952
N-7	R0180	237 037	19 401	584	218	109	21	21	15				15	257 407
N-6	R0190	250 054	23 525	679	76	1	33	23					23	274 391
N-5	R0200	221 169	35 071	1 260	157	532	24						24	258 213
N-4	R0210	274 456	27 258	-1 162	364	250							250	301 166
N-3	R0220	295 171	31 219	1 039	-405								-405	327 024
N-2	R0230	329 893	28 822	-126									-126	358 589
N-1	R0240	372 504	30 362										30 362	402 866
N	R0250	405 340											405 340	405 340
Total	R0260												435 498	3 054 640

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (montant absolu)

Année		Année d'évolution											Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Précédentes	R0100												
N-9	R0160	23 041	832	81			256	225	168	177	190		183
N-8	R0170	26 742	1 234	72		193	167	101	108	105			99
N-7	R0180	27 498	721	299	214	182	128	136	136				126
N-6	R0190	29 051	1 441	285	164	99	94	86					77
N-5	R0200	44 369	1 267	444	163	115	106						92
N-4	R0210	36 475	1 397	402	156	148							124
N-3	R0220	38 539	1 907	618	249								203
N-2	R0230	38 118	2 237	413									362
N-1	R0240	40 000	1 642										1 546
N	R0250	41 945											40 512
Total	R0260												43 325

S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (en K€)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	75 875			196	
Fonds propres de base	R0020	423 480			-196	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	423 480			-196	
Capital de solvabilité requis	R0090	161 943			-337	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	414 178			-196	
Minimum de capital requis	R0110	40 486			-84	

S.23.01.01 – 01 : Fonds propres (en K€)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	413 168	413 168			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	9 302				9 302
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	423 480	414 178			9 302
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	423 480	414 178			9 302
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	414 178	414 178			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	423 480	414 178			9 302
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	414 178	414 178			
Capital de solvabilité requis	R0580	161 943				
Minimum de capital requis	R0600	40 486				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,61				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	10,23				

S.23.01.01 – 02 : Fonds propres (en K€)

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	423 480
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 312
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	413 168
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	14 116
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	14 116

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	54 207		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 671		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	118 240		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-35 743		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	36		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	144 411		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	17 533
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	161 943
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	161 943
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		oui / non C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	OUI

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-41 830

S.28.02.01 : Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie) (en K€)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	30 331	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	60 928	584 418		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

S.28.02.01 : Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie) (en K€)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	30 331
Capital de solvabilité requis	R0310	161 943
Plafond du MCR	R0320	72 875
Plancher du MCR	R0330	40 486
MCR combiné	R0340	40 486
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	40 486

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	30 331	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	161 943	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	72 875	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	40 486	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	40 486	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	4 000	
Montant notionnel du MCR	R0560	40 486	

MUTUELLE OCIANE
matmut

Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
35, rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux Cedex - SIREN 434 243 085